



**FNE Midi-Pyrénées**  
14, rue de Tivoli  
31068 Toulouse Cedex  
Tél. : 05 34 31 97 82  
Internet : [www.fne-midipyrenees.fr](http://www.fne-midipyrenees.fr)

## Proposition Ordre du Jour du Bureau

### Du 23 avril 2013

---

Ordre du jour :

### Points donnant lieu à décision

#### 1. Adoption des PV de Bureau :

---

- 1.1. Adoption du PV de Bureau du 07 mars 2013
- 1.2. Adoption du PV de Bureau du 19 avril 2013

#### 2. Adhésions à FNE Midi-Pyrénées

---

##### 1.2. Fédération Régionale de Spéléologie de Midi-Pyrénées

La FRSMMP est composée de 8 comités départementaux, eux-mêmes constitués par des clubs : 50 clubs représentant 850 fédérés (adhérents individuels).

La FRSMMP est agréée au titre de la protection de la Nature et de l'environnement.

La FRSMMP a clairement inscrit dans ses statuts la protection de l'environnement.

A noter : les spéléologues ont une connaissance très fine du milieu karstique, car c'est le seul milieu dans lequel ils peuvent évoluer (soit 1/3 de la Région Midi-Pyrénées).

##### Actions menées :

La FRSMMP et ses membres travaillent sur différentes actions :

- Dépollution de grottes et de gouffres (2 / an) en partenariat avec les mairies locales et d'autres acteurs. Chaque dépollution mobilise en moyenne 10 à 20 participants. Il s'agit d'actions récurrentes, bien cadrées.
- Actions d'éducation à l'environnement menées dans les écoles : ces actions sont menées de manière plus éparpillées et ponctuelles, portées par des clubs.
- Mise en cause de pollution de sites : actions amiables voire contentieuses (ex. pollution aux hydrocarbures et pollution liée à une porcherie en Aveyron)
- Inventaire des sources potentielles de pollution de l'eau en zone karstique (portée régionale) : site internet <http://www.pollution-karst.com/analyse.php>. Ce site recense actuellement 263 points.
  - o En ligne depuis 3 ans, il a pour objectif de référencer toutes les sources de pollution en milieu karstique
  - o Ce site s'adresse aux spéléologues, mais également au grand public
  - o Il y a un suivi des sites qui est réalisé, afin de constater l'évolution de ces pollutions.



**FNE Midi-Pyrénées**  
14, rue de Tivoli  
31068 Toulouse Cedex  
Tél. : 05 34 31 97 82  
Internet : [www.fne-midipyrenees.fr](http://www.fne-midipyrenees.fr)

- La FRSMMP est représentée dans des commissions : CODENAPS 09, Commission Régionale des Chiroptères par exemple.
  - La FRSMMP a développé une action de sensibilisation : des sentiers pédagogiques « Sentier karstique » qui visent le grand public. Le 1<sup>er</sup> sentier karstique sera inauguré le 1<sup>er</sup> week end d'octobre à Aspet : sentier balisé avec des panneaux, et livret disponible en office de tourisme. L'objectif est de créer 1 sentier/ an et par département.
- ➔ Il est à noter que la FRSMMP est la seule fédération de spéléologie à avoir mis en place un poste de chargée de mission dédié à l'environnement.

**Les liens FNE MP/ FRSMMP :**

- Lien fort sur les actions contentieuses (notamment les actions conjointes menées actuellement)
- Communication portant sur l'inventaire des sites pollués : mise en valeur de cet outil par FNE MP.
- Expertise scientifique forts au sein de leur réseau, mais peu mobilisée :
  - o Pollution des eaux souterraines (hydrogéologues et karstologues au niveau régional et national)
  - o Bonne connaissance des bassins versants (connaissance empirique de terrain plus diffuse mais existante : il est à noter que cette très bonne connaissance est assez rare, et donc peut nous être précieuse)
  - o Bonne connaissance de la faune et de la flore en milieu karstique.

Les spéléologues souhaiteraient arriver à se faire reconnaître comme acteur de la protection de l'environnement. Ils rencontrent actuellement des difficultés de part des problèmes de compréhension entre leurs usages de loisir et leur volonté de protéger leur « terrain de jeu ».

Ainsi au niveau national, la fédération nationale de Spéléologie a mis en place un protocole d'étude d'impact de la pratique de la spéléologie.

**Le Bureau acte l'adhésion de la Fédération Régionale de Spéléologie de Midi-Pyrénées dans le cadre du 2<sup>ème</sup> collège.**

### **3. Fonctionnement de FNE Midi-Pyrénées**

#### **3-1. Représentations**

##### **A- CDOA 31**

La Préfecture de Haute Garonne nous sollicite dans le cadre du renouvellement de la CDOA 31.

**Il est demandé au Bureau de nommer un représentant à la CDOA 31**

##### **B- PEFC**

Il est demandé à FNE Midi-Pyrénées de renouveler la cotisation à PEFC, afin de pouvoir y siéger.

**Il est demandé au Bureau de se positionner par rapport à cette cotisation.**



**FNE Midi-Pyrénées**  
14, rue de Tivoli  
31068 Toulouse Cedex  
Tél. : 05 34 31 97 82  
Internet : [www.fne-midipyrenees.fr](http://www.fne-midipyrenees.fr)

### **C- CPCA Midi-Pyrénées**

#### **a/ représentation au CA de la CPCA Midi-Pyrénées**

A l'occasion de l'assemblée générale de la CPCA Midi-Pyrénées, il est demandé de mandater les représentants de FNE Midi-Pyrénées au Bureau :

- Marie-Laure Cambus – titulaire
- José Cambou - suppléante

**Il est demandé au Bureau de FNE Midi-Pyrénées de mandater ses représentantes de la fédération régionale au CA de la CPCA Midi-Pyrénées, et au Bureau de la CPCA Midi-Pyrénées.**

#### **b/ représentation à la journée « associations et parlementaires » du 1er juillet 2013**

La CPCA Midi-Pyrénées organise une journée où les parlementaires et les coordinations associatives de Midi-Pyrénées sont invités à se rencontrer, à échanger autour de sujets à enjeux. Il s'agit d'une réelle journée de lobbying où chaque coordination est sollicitée pour mobiliser 3 à 4 représentants, afin de montrer le dynamisme du monde associatif.

**Il est demandé au Bureau de FNE Midi-Pyrénées de mandater des représentants de la fédération régionale à cette journée organisée par la CPCA Midi-Pyrénées.**

### **3-2. Modèle économique**

#### **3-2-1. Suite du DLA**

Lors du dernier Bureau de FNE Midi-Pyrénées, il a été acté que nous axions une journée des consultants du DLA sur le modèle économique, notamment sur la définition d'un référentiel pour orienter les recherches de fonds privés, en complément de la charte de partenariat qu'a réalisé FNE.

**Il est donc demandé au Bureau de définir plusieurs dates afin de caler une réunion avec le DLA sur ce sujet.**

#### **3-2-2. Logikethic**

En parallèle, Marie-Laure a rencontré Maïa de Martrin, qui vient de créer une entreprise de « courtage » de mécénat : Logikethic. Elle propose 2 démarches :

- 1/ Identification des parties :
  - o Identifier des associations porteuses de projets qui sont susceptibles d'intéresser des PME de la région.
  - o Identifier des PME de la région qui sont susceptibles de réaliser du mécénat, et leur présenter les avantages (fiscaux et sociétaux), les démarches, etc...
    - Dans cette première démarche, elle se rémunère directement auprès des PME.
- 2/ Appui aux associations qui souhaitent obtenir du mécénat : elle se rémunère alors suivant un % auprès des associations qui la sollicite.

Elle semble particulièrement intéressée par le projet « Assises Régionales » et par le projet « Jardiner au Naturel, ça coule de source ».



**FNE Midi-Pyrénées**  
14, rue de Tivoli  
31068 Toulouse Cedex  
Tél. : 05 34 31 97 82  
Internet : [www.fne-midipyrenees.fr](http://www.fne-midipyrenees.fr)

**Il est demandé au Bureau de donner sa position sur cette initiative, afin que Marie-Laure donne suite ou pas.**

### 3-3. Réseau eau de FNE Midi-Pyrénées

La nouvelle convention cadre avec l'AEAG (2013-2018) a été validée de justesse (à une voix près) au CA de l'AEAG le 26 mars 2013. Vraisemblablement, elle a fait l'objet de vives critiques de la part de certains administrateurs de l'AEAG en commission des interventions le 14 mars 2013 (en amont du CA) et en CA sur les objectifs et les actions.

Lors de ces 2 séances, le représentant APNE ne pouvant être présent, ce sont les salariés de l'AEAG (directeur par intérim et responsable du service Espace rural) qui ont défendu la convention et le travail fait (et le président de la CI). Suite à cela, les administrateurs de l'AEAG ont demandé un bilan du travail effectué, qui leur a été fourni.

Il a été rappelé à la salariée que l'AEAG ne finançait pas du plaidoyer (communiqué de presse, réponse aux journalistes, travail sur des projets de retenues, représentation politique ...) mais des objectifs et des actions clairement définies par la convention à savoir :

#### Article 3 -Principaux objectifs du contrat

- Favoriser l'émergence et la consolidation d'une culture sur les enjeux de la préservation de la ressource en eau et de milieux aquatiques et des zones humides au sein des APNE du bassin
- Susciter l'intérêt des APNE du bassin et leur participation lors des différentes consultations organisées par l'Agence et le Comité de Bassin, en particulier sur la mise en œuvre du SDAGE et du PDM
- Développer et améliorer la participation des réseaux des APNE à l'élaboration des politiques publiques au sein du Comité de Bassin et de l'Agence

#### Article 6 -Actions prévues par ce contrat

- détection et sensibilisation d'associations
- structuration et animation du réseau associatif
- transferts, collecte d'informations, et synthèse en provenance du bassin
- rédaction de notes de synthèse
- élaboration d'analyse et de positionnement à l'échelle du bassin
- diffusion d'information
- formation à destination des membres et responsables associatif
- participation aux groupes techniques
- organisation de forum et de débats
- interventions auprès de groupes structurés

#### Article 4 – Engagements réciproques

« Le présent contrat n'intègre pas de mission de représentation des associations (lors de réunions autres que techniques, articles et communiqués de presse, etc) qui restent du ressort des administrateurs ou des bénévoles désignés par les associations pour ces missions. »



**FNE Midi-Pyrénées**  
14, rue de Tivoli  
31068 Toulouse Cedex  
Tél. : 05 34 31 97 82  
Internet : [www.fne-midipyrenees.fr](http://www.fne-midipyrenees.fr)

Il s'agit donc à présent d'être vigilant sur l'affichage du plaidoyer : la salariée ne doit pas être mise en avant.

**Il est demandé au Bureau de prendre acte de ces informations.**

3-4. Calendrier des Bureaux

**Il est demandé au Bureau de définir les prochaines dates de Bureau de FNE Midi-Pyrénées.**

#### **4. Actions contentieuses**

4-1. Dossier : détention illégale de Grand tétas (65)

**Il est demandé au Bureau :**

- De déposer une plainte devant le procureur de la République contre X pour détention illégale d'espèces protégées sur le fondement de l'article L. 415-3 du code de l'environnement ;
- De mandater et de donner pouvoir au Président de la fédération, Rémy MARTIN, et Hervé HOURCADE, conjointement ou séparément, dans cette affaire et dans les éventuelles suites à lui donner si les intérêts de la fédération étaient méconnus.

4-2. Dossier : gravière de Verdun-sur-Garonne (82)

**Il est demandé au Bureau :**

- De déposer un référé suspension contre l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de la gravière de Verdun-sur-Garonne à la SAS Gravier Garonnais pour plusieurs irrégularités (insuffisance de l'étude d'impact quant aux risques d'inondations, acoustiques, Natura 2000, etc.) ;

De mandater et de donner pouvoir au Président de la fédération, Rémy MARTIN, et Hervé HOURCADE, conjointement ou séparément, dans cette affaire et dans les éventuelles suites à lui donner si les intérêts de la fédération étaient méconnus

4-3. Dossier : utilisation illégale de produits phytopharmaceutiques (81)

Cf. note juridique en PJ

**Il est demandé au Bureau :**

- De se constituer partie civile devant le tribunal correctionnel d'Albi le 16 mai 2013, pour utilisation et vente illégale de produits phytopharmaceutiques sans autorisation de mise sur le marché (AMM) et autres ;
- De mandater et de donner pouvoir au Président de la fédération, Rémy MARTIN, et Hervé HOURCADE, conjointement ou séparément, dans cette affaire et dans les



**FNE Midi-Pyrénées**  
14, rue de Tivoli  
31068 Toulouse Cedex  
Tél. : 05 34 31 97 82  
Internet : [www.fne-midipyrenees.fr](http://www.fne-midipyrenees.fr)

éventuelles suites à lui donner si les intérêts de la fédération étaient méconnues.

#### 4-4. Dossier : infractions ICPE – DECONS SAS (31)

**Il est demandé au Bureau :**

- D'assigner la société DECONS SAS (Aucamville) devant le tribunal d'instance de Toulouse, à la réparation du préjudice moral de FNE Midi-Pyrénées découlant des multiples infractions à la réglementation environnementale ;
- De mandater et de donner pouvoir au Président de la fédération, Rémy MARTIN, et Hervé HOURCADE, conjointement ou séparément, dans cette affaire et dans les éventuelles suites à lui donner si les intérêts de la fédération étaient méconnues.

#### 4-5. Dossier : pollution des eaux – MONTJOIE-EN-COUSERANS (09)

**Il est demandé au Bureau :**

- De porter plainte devant le procureur de la République de Foix pour pollution des eaux douces à Montjoie-en-Conserans, délit prévu et réprimé par l'article L. 432-2 du code de l'environnement ;
- De mandater et de donner pouvoir au Président de la fédération, Rémy MARTIN, et Hervé HOURCADE, conjointement ou séparément, dans cette affaire et dans les éventuelles suites à lui donner si les intérêts de la fédération étaient méconnues.

## 5. Actions

### 5-1- Réunion Déchets le 30 mai 2013

Lors du CA du 23 mars 2013, il a été acté le fait que le prochain Conseil D'Administration porterait notamment sur la thématique des déchets (tri), dans le cadre de la convention qui nous lie avec FNE. Il est donc proposé l'organisation suivante :

- Réunion N° 1 : Réunion d'identification des besoins  
Le 30 mai 2013 à Toulouse, sous forme d'un conseil d'administration ouvert

**Programme :**

14h- 15h : CA Statutaire  
15h-18h : Réunion d'identification des besoins, ouvert aux autres bénévoles + administrateurs  
18h- 18h45 : Point d'information et d'échange sur la méthanisation  
18h45- 19h30 : apéritif dinatoire, échanges

Les frais de déplacements des bénévoles et l'apéritif dinatoire seraient pris en charge par FNE.



**FNE Midi-Pyrénées**  
14, rue de Tivoli  
31068 Toulouse Cedex  
Tél. : 05 34 31 97 82  
Internet : [www.fne-midipyrenees.fr](http://www.fne-midipyrenees.fr)

**Objectifs de la démarche :**

- Disposer à terme d'une enveloppe d'éco-emballage pour intervenir auprès de différents publics (FNE, FNE Midi-Pyrénées, voir au niveau départemental ou local)
- Elaborer des éléments de discours pour les bénévoles présents en réunion et en commission :
  - o Réaliser, au cours d'une seconde réunion FNE / FNE MP/Eco-emballage, une formation sur 1 ou 2 points techniques qui ont émergé lors de la 1<sup>er</sup> réunion : permettre aux bénévoles d'acquérir des informations de « première main » ;
  - o Former les bénévoles afin de permettre une meilleure reconnaissance de l'expertise associative.
- Mobiliser sur la thématique de la conduite du changement dans le cadre d'une réunion qui pourrait être animée par un expert national (sociologue), afin de présenter aux bénévoles les leviers qui permettraient de faire changer les comportements et les habitudes (pas uniquement sur la question du tri des déchets, mais valable pour toute autre question pouvant être traitée par les bénévoles.)

**Objectif stratégique :** Montrer à Eco-emballage que le monde associatif est dynamique, montrer les forces que l'on représente, montrer qu'en région on est fort.

**Objectif technique de la réunion :** Identifier les questions que peuvent se poser les bénévoles du mouvement concernant le tri des déchets, dans l'optique d'une seconde réunion.

Les participants seront invités à préciser toutes les questions qui peuvent se poser concernant les emballages, le tri, l'organisation de la filière... En fin de rencontre, les participants auront aussi l'opportunité de poser des questions transversales, comme par exemple sur la méthanisation.

**Publics :** les bénévoles et les salariés du mouvement, quel qu'ils soient, notamment :

- Les représentants dans les CSS
- Les bénévoles présents dans les commissions consultatives
- Les bénévoles travaillant sur d'autres sujets et qui peuvent être amenés à intervenir sur la thématique des déchets.

**Il est demandé au Bureau d'amender ou de valider le présent programme.**

## 6. Fédération FNE

### 6-1- FNE

Pas de point à l'ordre du jour.



**FNE Midi-Pyrénées**  
14, rue de Tivoli  
31068 Toulouse Cedex  
Tél. : 05 34 31 97 82  
Internet : [www.fne-midipyrenees.fr](http://www.fne-midipyrenees.fr)

## Points donnant lieu à information

### 1. Personnel

---

#### 1.1. Équipe salariée

Nom	Poste	Type de contrat	Indice	Commentaire
Cambus Marie-Laure	Directrice	CDI	400	
Carlot Aurore	Chargée de mission eau	CDI	304	
Hourcade Hervé	Juriste	CDI	300	
Juliette Robin	Service Civique	CDD	280 temps partiel	12/03/2013 -> 30/04/2013
Anne-Lise SABUT	Stage santé environnement	Stage	436,05€/mois	11/03/13-> 19/07/13
Elise Boucly	Volontaire		105.96	

#### 1-2. Séminaire des Directeurs

Marie-Laure Cambus participera au prochain Séminaire des Directeurs les 16 et 17 mai prochain à Biarritz. Le thème central portera sur le modèle économique de nos associations : assurer la pérennité économique de nos associations tout en développant leur indépendance.

A l'issue de travaux de groupes, une présentation du travail réalisé durant ce séminaire sera réalisé auprès de Bruno Genty, Président de FNE.

### 2. Point financier

---

cf. plan de trésorerie à jour en **Pièce jointe**

cd. Budget prévisionnel à jour en **Pièce jointe.**



**FNE Midi-Pyrénées**  
14, rue de Tivoli  
31068 Toulouse Cedex  
Tél. : 05 34 31 97 82  
Internet : [www.fne-midipyrenees.fr](http://www.fne-midipyrenees.fr)

### 3. Actions

---

#### 3-1. Retour sur l'action Land'Art Géant





**FNE Midi-Pyrénées**  
14, rue de Tivoli  
31068 Toulouse Cedex  
Tél. : 05 34 31 97 82  
Internet : [www.fne-midipyrenees.fr](http://www.fne-midipyrenees.fr)

### 3-2. Retour sur le Congrès de FNE

Bonne participation de FNE Midi-Pyrénées (10 personnes), avec un stand fourni sur la question de la mobilité :

- 10 fiches techniques sur les bonnes pratiques de la mobilité
  - Le court métrage présenté sur le stand et en plénière devant 350 à 400 personnes
- Présence du CNES sur la question de la mobilité (stand + intervention en plénière).  
Intervention auprès de Mme la Ministre dans le cadre d'une réunion organisée par FNE sur la question de la mobilité et des problèmes en terme d'infrastructure : focus sur la question de la LACT.



### 3-2. Programme des Assises Régionales de la Mobilité :

**Assises régionales de la mobilité, se déplacer moins, mieux, autrement !  
Décliner au quotidien sobriété et efficacité ...**

Lieu : Toulouse – Maison de l'Environnement – 14 rue de Tivoli – salle du 3<sup>ème</sup>

#### **Pré Programme**

9 h 00 – Accueil

9 h 30 – Discours de bienvenue de Rémy Martin, Président de FNE Midi-Pyrénées

#### **Camper un contexte**

9 h 45 – Organisation de la journée

Les enjeux liés à la mobilité par José Cambou

Vice-présidente de FNE Midi-Pyrénées et Pilote du Réseau Santé Environnement de FNE

10 h 05 – Pollutions atmosphériques : les enjeux régionaux par Dominique Tilak

Directrice de l'ORAMIP



**FNE Midi-Pyrénées**  
14, rue de Tivoli  
31068 Toulouse Cedex  
Tél. : 05 34 31 97 82  
Internet : [www.fne-midipyrenees.fr](http://www.fne-midipyrenees.fr)

10 h 20 – Congrès de FNE : le retour ! <sup>i</sup>

Par Michel Dubromel, Pilote du Réseau Transports et Mobilités durables de FNE

### **10 h 35 - Temps d'échanges**

#### **Retour sur des exemples de bonnes pratiques en Midi-Pyrénées**

11 h 15 – Le développement des TER et leur place dans de l'intermodalité

Par Charles Marziani Vice-Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées en charge des transports collectifs

11 h 35 – Les flux de marchandises en ville, les avancées à Toulouse

Par Bernard Marquié Adjoint au Maire - Ville de Toulouse \*

12 h 00 – Film « Bonnes pratiques de la mobilité en Midi-Pyrénées »

Réalisé par Juliette Robin – Volontaire à FNE Midi-Pyrénées

### **12 h 20 - Temps d'échanges**

13 h 00 – Pause buffet

### **14 h 00 – Ateliers en parallèle**

#### **Atelier 1 – la mobilité des personnes – partir des besoins**

Animateur : Frédéric Manon, Secrétaire général de FNE Midi-Pyrénées

Rapporteur : Hervé Hourcade – Juriste de FNE Midi-Pyrénées

Etat des lieux : urbain, périurbain, rural – des données Midi-Pyrénées

Par Jean Paul L'Huillier\*

Focus 1 : Développer le télétravail

Retour d'expérience d'Ariège par Annie Fachetti, Chargée de mission Ariège Expansion

Point de vue d'un employeur \*

Focus 2 : Développer une meilleure adaptation entre besoins et services en matière de transports groupés (transports collectifs ou non)

#### **Atelier 2 – la mobilité des marchandises**

Animatrice : José Cambou

Rapporteuse : Marie-Laure Cambus – Directrice de FNE Midi-Pyrénées

Présentation des enjeux : Jean-François Agrain, CGT, membre du groupe de travail fret du CESER

Retour d'expérience : Cyril Marcerou, gérant d'Altern'Mobil

Seront notamment abordés les comportements d'achats : e-commerce et circuits de proximité



**FNE Midi-Pyrénées**  
14, rue de Tivoli  
31068 Toulouse Cedex  
Tél. : 05 34 31 97 82  
Internet : [www.fne-midipyrenees.fr](http://www.fne-midipyrenees.fr)

17 h – 17 30 - Restitution et échanges

\* signale les intervenants non encore confirmés.

## 4. Fédération FNE

---

### 4-1. GADEL

Le GADEL souhaite organiser une série de conférences/ débat dans le cadre de leurs 30 ans en septembre et octobre :

- 1/ information/ débat contradictoire – énergies et chaudières bois  
➔ Demande si José peut prendre contact avec Gabriel Ullman, comme personne ressource
- 2/ conférence sur le scénario des Négawatt, avec un focus sur le Photovoltaïque et l'éolien local  
➔ Demande si Sylvain pourrait participer, propose hébergement au besoin.
- 3/ Journée de fête – vin nouveau, noix et châtaignes pour fêter de manière conviviale les 30 ans du GADEL.

### 4-2. FNE 82

Extrait du CA de FNE 82 :

#### « 12° Discussion sur le financement de FNE

La secrétaire rappelle les interrogations soulevées par la découverte du financement de FNE national et régional par des groupes tels que VEOLIA, la DRIMM.....

Après discussion le CA adopte sur vote les positions suivantes : 8 présents et un pouvoir

-Accord pour des financements de ce type compte tenu de la nécessité d'avoir des moyens financiers suffisants pour le plus grand dynamisme possible : 6 pour, 2 contre 1 abstention

-Demande de transparence par la diffusion de la liste des financements hors cotisations, à publier et à diffuser aux fédérations départementales en annexe aux comptes annuels.

Liste exhaustive précisant les noms des organismes ou individus, montants, et affectations éventuelles du financement octroyé.

Cette demande vaut tant pour FNR national que pour FNE Midi-Pyrénées. »

### **Point soumis à échanges et débats**

---